

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ – CAMPING DES CHEVRETS (FR)

La sécurité de tous est une priorité. Merci de respecter ces consignes pendant toute la durée de votre séjour.

### 1/ Feux & Barbecues

- Feux au sol **strictement interdits**.
- Barbecues autorisés **uniquement** dans les zones prévues.
- Utiliser uniquement **charbon de bois** et **allume-feu conformes**.
- **Interdit** : essence, alcool, solvants et tout liquide inflammable.
- Ne jamais laisser un barbecue **sans surveillance**.
- Éteindre complètement le feu et les braises après usage.
- L'usage peut être **interdit** en cas de vent, sécheresse ou arrêté préfectoral (renseignements à la réception).

### 2/ Circulation & Stationnement

- Vitesse limitée à **10 km/h**.
- Priorité absolue aux piétons.
- Stationnement uniquement sur les emplacements autorisés.
- Pas de circulation des véhicules entre **22h et 8h** (sauf urgence).

### 3/ Enfants

- Les enfants restent **sous la responsabilité permanente** des parents.
- Aires de jeux, sanitaires et zones communes : vigilance renforcée.
- Les enfants ne doivent pas manipuler barbecues, équipements électriques ou installations techniques.

### 4/ Électricité & Installations

- Utiliser uniquement des équipements en bon état.
- Rallonges et multiprises personnelles : utilisation **sous votre responsabilité**.
- Ne pas modifier, bricoler ou surcharger les installations du camping.
- Signaler immédiatement toute anomalie à la réception.

## 5/ Propreté & Environnement

- Déchets à déposer dans les conteneurs prévus.
- Cendres **froides** uniquement dans les bacs dédiés (jamais dans les poubelles).
- Respecter la végétation, les équipements et les parties communes.

## 6/ Calme & Voisinage

- Respect du calme entre **22h et 8h**.
- Comportement respectueux envers les autres campeurs.
- Le camping peut intervenir en cas de nuisance.

## 7/ En cas d'urgence

- Prévenir immédiatement la **réception**.
- Secours : **18** (pompiers) ou **112**.

## Responsabilité

Chaque client est responsable de son matériel, de ses enfants et du respect de ces consignes. Le non-respect des règles engage votre responsabilité.

*Ces consignes font partie intégrante du règlement intérieur du camping.*